

12.08.2010 - 10:00 Uhr

Protection plus efficace du climat par l'engagement et l'initiative / Les activités de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)

Zürich (ots) -

L'année 2009 est la neuvième année opérationnelle de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Le modèle de coopération élaboré dans le cadre de la loi sur le CO2 actuellement en vigueur, qui réunit les entreprises, l'AEnEC et la Confédération, est une réussite. Les entreprises s'engagent et fournissent une importante contribution pour que les objectifs de protection climatique soient atteints. Renoncer à ce système qui repose sur le volontariat serait regrettable.

L'économie tient parole et agit pour protéger le climat. En 2009, grâce aux mesures de protection du climat déjà prises, quelques 2000 entreprises ont produit un résultat record: la réduction des émissions de CO2 a dépassé pour la première fois le cap du million de tonnes. Cette réussite repose sur un partenariat qui a fait ses preuves, la collaboration entre État et économie. Selon les termes de cette collaboration, des conventions d'objectifs sont conclues, qui portent sur la réduction des émissions de CO2 et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique. L'AEnEC fonctionne comme plate-forme de services: elle organise les conventions d'objectifs et met au point, pour les entreprises, des mesures d'amélioration permettant d'atteindre les objectifs de protection climatique, tout en tenant compte des impératifs de rentabilité et de compétitivité. Une entreprise qui a pris un engagement formel et qui le respecte est exemptée de la taxe sur le CO2. «Ce principe de volontariat a initié dans le monde économique une dynamique qui dépasse aujourd'hui les obligations légales», atteste Armin Eberle, directeur de l'Agence de l'énergie pour l'économie. L'intensité du CO2 est encore de 71 pour cent par rapport à 1990; ce résultat dépasse donc l'objectif de 12 pour cent. L'efficacité énergétique, qui s'établit à 118 points de pourcentage, dépasse l'objectif de 8 points de pourcentage.

Organisée simplement, l'AEnEC met en oeuvre les engagements climatiques de l'économie de manière avantageuse. Par leurs cotisations et leurs propres prestations, les entreprises assument 80 pour cent des coûts, qui sont de l'ordre de 15 millions de francs chaque année. La contribution de l'économie à la protection climatique ne concerne donc pas seulement les engagements de la Suisse pris à Kyoto. Elle représente également un modèle avantageux d'application des lois.

Le monde économique est préoccupé par la volonté de la Confédération de substituer des prescriptions étatiques à ce système de conventions volontaires, dans le cadre de la révision actuelle de la loi sur le CO2. Ces prescriptions prévoient, pour les 51 plus gros émetteurs de Suisse, le système européen d'échange d'émissions UE-ETS, dont la conception ne sera précisée qu'à la fin de l'année. Il est aussi prévu que les buts - servant de base à l'exemption de la taxe sur le CO2 - applicables aux entreprises fortement énergivores seront prescrits, et non plus déterminés en fonction des potentiels et des possibilités. Si ces propositions sont approuvées, le système mis en place entre la Confédération, les entreprises et l'AEnEC serait en péril, et la compétitivité des entreprises, les entreprises énergivores notamment, serait affectée. Aussi Pascal Gentinetta, président de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), lance-t-il un appel: «L'économie a montré qu'un système incitatif adapté, source d'engagement et d'initiative, permet d'agir fortement à un faible coût pour le contribuable. Nous espérons que ce modèle de réussite, offrant une grande marge de liberté, continuera d'être pris

en compte dans la future législation.»

Heinrich Bütikofer, membre du comité de direction de l'AEnEC, souligne lui aussi qu'il vaut la peine que le législateur garde une certaine mesure. «Les mesures d'amélioration prises volontairement par l'économie ont fait leurs preuves, il faut les renforcer et promouvoir les incitations technologiques pour les PME.» Une remarque particulièrement pertinente au regard du potentiel d'économies que représentent l'artisanat et les PME. L'AEnEC a développé le modèle PME pour les entreprises dont les frais annuels en énergie sont inférieurs à 300'000 francs. Ce modèle vise à exploiter ce potentiel disséminé et la motivation des artisans. À la fin de 2009, le modèle PME était en place dans 217 sociétés.

Contact:

Armin Eberle

Tél.: +41/44/421'34'45

Mobile: +41/79/663'51'17

E-Mail: armin.eberle@enaw.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005471/100608406> abgerufen werden.